

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je ne veux pas trop insister sur le Règlement de la Chambre mais j'aimerais rappeler au député de Broadview-Greenwood (M. Rae) que lorsqu'il fait mention d'un autre député, l'usage veut qu'il le désigne comme «le député de» quelle que soit la circonscription, plutôt que par son nom.

M. Rae: Je suis sûr que vous appliquerez la même norme pour tous les députés, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne sais pas si le député est en train de se demander si la présidence applique la même norme à tous les députés mais ce n'est en tout cas pas une question qu'apprécierait tout occupant de ce fauteuil. Quoi qu'il en soit la règle s'applique à tous les députés et j'apprécierais beaucoup que le député l'observe également.

Des voix: Bravo!

M. Rae: Lorsque le député de Windsor Ouest et critique financier du Parti libéral, l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray)—et, soit dit en passant, je passais au même programme de télévision ce jour-là—a promis de démissionner si les taux d'intérêt continuaient d'augmenter, ce qui s'est effectivement produit. Ils ont ensuite diminué et ils remontent maintenant. Ce n'est toutefois pas mon argument principal. Ce que je veux faire remarquer est qu'il existe une entente sur le fait que le chômage restera élevé et que l'on est d'accord pour qu'il le reste. Il y a consensus sur le fait que l'inflation restera élevée et un examen des budgets de l'actuel ministre des Finances et de son prédécesseur le député de Saint-Jean-Ouest démontre que cet accord existe et persistera.

Nous pouvons donc parler d'une double conspiration. C'est contre cet accord que les députés de mon parti s'insurgent et c'est au sujet du chômage et des difficultés qu'il cause, et des coûts sur le plan humain qu'il représente que nous devons parler. Je suis toujours stupéfait que des budgets puissent donner des statistiques sur le chômage sans pour autant jamais traiter le moindre de ses coûts sur le plan humain pour ceux qui en sont les victimes. Ils sont pourtant tout aussi réels que les statistiques contenues dans les tableaux distribués avec tant de satisfaction et d'enthousiasme par le ministre des Finances et ses associés. Nous aurions ainsi pu nous attendre à un budget qui aurait reconnu par exemple le fait qu'à cause des taux d'inflation et de chômage des changements dramatiques sont intervenus dans notre société.

● (1710)

On a enregistré par exemple des pertes salariales spectaculaires un peu partout, deux seules provinces faisant exception, des pertes de \$200 en moyenne en Ontario et de \$450 à Terre-Neuve, soit près de \$1,200 par année. Il faut bien constater que le budget loin de chercher à renverser cette tendance, à instituer un crédit d'impôt au coût de la vie qui aurait procuré des revenus à ceux qui en ont le plus besoin—ce qui représente la forme d'indexation la plus progressive—loin de cela le ministre tient à maintenir l'ancien système d'indexation qui ne peut empêcher le contribuable moyen de subir une baisse de son niveau de vie.

Sait-on que depuis un an, il se produit 1,000 congédiements par jour? Chaque jour ouvrable, 1,000 travailleurs perdent leur emploi au Canada. Et il faut bien en rire plutôt qu'en pleurer, quand on voit la solution qu'offre le ministre à cette

Le budget—M. Rae

pénible situation. A la page 12 de son exposé budgétaire, quand il parle du régime de pension non pas comme d'une disgrâce ou d'une tragédie pour les travailleurs qui ont perdu leur emploi et sont privés de pensions, non pas comme quelque chose qui s'attaque à l'intégrité même de notre régime quand des travailleurs dans la cinquantaine ayant perdu leur emploi ne peuvent en trouver un autre, mais comme un système «défectueux de maintes façons». Il est également injuste. Mais il ajoute une dernière critique. Non seulement il est injuste mais il nuit à la mobilité des travailleurs. Que pensez-vous de la sécurité d'emploi, monsieur l'Orateur? Que pensez-vous du principe des droits économiques, des droits qu'on veut intégrer dans la constitution? En plus de la mobilité, les gens veulent aussi la sécurité. Ils veulent être certains de ne pas être obligés de déménager de Terre-Neuve, du Cap-Breton ou même de Toronto pour aller chercher du travail en Alberta, et que leur gouvernement s'occupera de leur procurer de l'emploi là même où ils élèvent leurs familles. C'est le principe qui est en jeu quand le ministre parle de pensions et signale l'absence de mobilité de main-d'œuvre.

Le budget déçoit, car on a l'impression en le lisant que le ministre a refusé de prendre de nombreuses décisions cruciales. Par exemple, en lisant le passage sur le régime fiscal on se demande si ce sont les propos d'un ministre des Finances (M. MacEachen) ou un énoncé d'un professeur d'économie spéculant sur les qualités d'un budget idéal. Voilà ce qu'il dit à la page 15 de l'exposé budgétaire. Il signale que nous avons créé un régime de dépenses fiscales en dehors de toute proportion puisque les dépenses fiscales s'élèvent maintenant à beaucoup plus que le chiffre de l'année dernière de 32 milliards de dollars. Le ministre déclare:

Les encouragements fiscaux ont tendances à se superposer, ce qui fait qu'un certain nombre de sociétés rentables ou de riches particuliers ne paient guère ou pas du tout d'impôt.

Le fait est qu'il y avait 96 Canadiens en 1978 et qu'il y en a maintenant bien plus de cent qui ont un revenu supérieur à \$200,000 par année et qui ne paient pas un cent d'impôt, et le ministre affirme que cela a tendance à se produire. Il nous dit que d'autres pays ont essayé de résoudre le problème en instaurant des impôts minimums ou des prélèvements spéciaux. Puis, il déclare:

Bien que cela puisse être une solution, une approche fondamentalement différente est peut-être préférable.

Est-ce que le ministre compte nous le dire? Je croyais qu'à titre de ministre des Finances, il devait donner une solution à la famille qui a un revenu de \$15,000 par année et qui trouve injuste une certaine catégorie de citoyens que les contribuables moyens subventionnent pour leur permettre de passer leurs hivers en Floride et leurs étés où ils veulent. C'est le système que le ministre des Finances maintient et défend. Il affirme:

On peut se demander si l'économie ne serait pas mieux servie par un régime fiscal qui comporterait des taux moins élevés.

Il dit «on peut se demander». Essaie-t-il de donner un cours de théorie? Il me semble que le ministre aurait dû dire non pas qu'on peut se demander si un autre régime serait préférable, mais plutôt que cette situation est devenue de plus en plus injuste, que le gouvernement reconnaît qu'il s'est trompé et qu'il est prêt à faire quelque chose pour résoudre le problème. Ce n'est pas ce qu'il a fait. Il se demande plutôt si l'économie ne serait pas mieux servie autrement. Il n'est nulle part question de la justice sociale ou de l'envie que suscite une telle